

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_127 : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC ARPÈGES & TRÉMOLOS

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_127 : SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC ARPÈGES & TRÉMOLOS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Créée en 1997, l'association Arpèges & Trémolos a pour objet principal le soutien et l'accompagnement d'artistes émergents et la proposition de concerts de qualité.

Évènement phare, la première édition du festival « Pause Guitare » a vu le jour en juillet 1997 dans un petit village tarnais avant de rejoindre le pied de la cathédrale Sainte-Cécile à Albi en 2006. Outre « Pause Guitare », Arpèges & Trémolos organise également « Les P'tits Bouchons » à Gaillac et « Un Bol d'Airs » à Puygouzon. L'association compte aujourd'hui sept salariés à temps plein et s'appuie sur mille trois cents bénévoles.

En 2019, la Chambre régionale des comptes qualifiait Arpèges & Trémolos d'« acteur culturel et économique majeur pour le territoire », expliquait que le potentiel économique du seul festival Pause Guitare était réel et touchait des secteurs économiques variés, tels que l'hôtellerie, la restauration ou le commerce : création d'emplois, consommation induite dans l'hôtellerie et la restauration, rentabilité des infrastructures locales, retombées publicitaires.

Avec 4,2M€ de chiffre d'affaires en 2018, l'association était financée à hauteur de 65 % par la vente des billets et prestations et à 35 % par des subventions majoritairement issues du secteur privé. La ville d'Albi est toujours le premier financeur public de l'association, loin devant la Région et le Département.

La Chambre régionale des comptes met en avant dans son rapport de 2019 le modèle économique de l'association, tourné résolument vers les partenariats privés et toujours adossé à un solide bénévolat. Les parrainages et partenariats concernaient alors 139 entreprises nationales et locales.

Contrainte de faire évoluer son modèle, Arpèges & Trémolos s'est tournée naturellement vers le modèle juridique de la SCIC. Comme pour les associations, ce modèle s'appuie sur le principe de l'intérêt général. Grâce à son principe de capitalisation inhérent à toute société commerciale, il permet d'envisager un accès plus large à des financements. Surtout grâce à son dispositif de « collèges », il permet d'associer durablement, à titre gratuit et le plus souvent onéreux, aussi bien les personnes physiques (salariés, bénévoles, citoyens) que les personnes morales (entreprises, collectivités, associations) à sa gestion et son développement.

L'Agglomération, au titre de sa compétence développement économique, est sollicitée pour participer au capital de la SCIC Arpèges & Trémolos dont les statuts sont joints et qui a vocation à être créée le 1er octobre 2021.

Considérant l'intérêt à devenir partenaire et pas simplement financeur d'un acteur économique majeur à l'échelle de l'Albigeois, considérant également l'ambition de l'agglomération de promouvoir le modèle de la SCIC à l'échelle de son territoire, il est proposé de :

- présenter la candidature de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en vue de devenir sociétaire ;
- souscrire au capital de la SCIC à hauteur de 750 parts sociales dont le montant est de 20 € chacun, soit 15 000 € en global ;
- désigner le représentant de la collectivité au sein du collège des acteurs territoriaux.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de statuts de la SCIC arpèges et Trémolos annexés,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 15 juin 2021,

CONSIDERANT l'intérêt à accompagner, aux côtés des autres collectivités, le développement de cet outil économique majeur à l'échelle du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de souscrire au capital de la SCIC Arpèges et Trémolos à l'occasion de sa constitution à hauteur de 750 parts sociales dont le montant est de 20 € chacun, soit 15 000 €.

DESIGNE Monsieur Jean-Michel BOUAT comme représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au collège des acteurs territoriaux de la SCIC.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE la présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL